

Ouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

<p>GENESYS</p> <p>(Eurolist)</p>

Le 18 mars 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat visant les titres GENESYS, déposée par Lehman Brothers International (Europe), agissant pour le compte de la société West International Holdings Limited (cf. Décision et Information 208C0502 du 18 mars 2008).

La note d'information de West International Holdings Limited (visa n° 08-050 du 18 mars 2008), la note d'information en réponse de GENESYS (visa n° 08-051 du 18 mars 2008) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés le 20 mars et ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique d'achat sera ouverte le **25 mars 2008** et sa date de clôture sera arrêtée après l'obtention par l'initiateur de l'autorisation des autorités britanniques de la concurrence (1).

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

(1) Il est rappelé que l'offre est soumise à la condition suspensive, prévue à l'article 231-11 du règlement général, de l'obtention de l'autorisation des autorités de la concurrence en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni. Les autorisations de la Federal Trade Commission américaine et de la Bundeskartellamt allemande ont été octroyées respectivement les 5 et 13 mars 2008.